

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°36-2021-118

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Centre Pénitentiaire de Châteauroux / Centre Pénitentiaire de Châteauroux

36-2021-09-01-00014 - délégation de signature pour la saisine en retrait de crédits de réduction de peine (1 page)

Page 3

Préfecture de l'Indre / Sous Préfecture Le Blanc

36-2021-09-21-00001 - Arrêté aptitudes techniques (1 page)

Page 5

Centre Pénitentiaire de Châteauroux

36-2021-09-01-00014

délégation de signature pour la saisine en retrait
de crédits de réduction de peine



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de
l'administration pénitentiaire**

La cheffe d'établissement
CR

Châteauroux, le 01/09/2021

**NOTE DE SERVICE N° 236/2021
Annule et remplace la note n° 202/268 du 01/09/2020**

**Objet : délégation de signature pour la saisine en retrait de crédits de réduction de peine
(article 721 CPP)**

En vertu des articles R 57-6-24 et 721 du Code Procédure Pénale, je soussignée, Lynda BOUDJEMA, cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire de Châteauroux, donne délégation de signature à :

- **M. SUDREAU Christian, directeur, adjoint à la cheffe d'établissement**
- **M. BEAUPÈRE Cyril, capitaine, chef de détention,**

s'agissant des décisions de saisine du Juge de l'Application des Peines pour le retrait du crédit de réduction de peine des personnes détenues.


Lynda BOUDJEMA


Destinataires : direction – chef de détention – greffe – JAP – Parquet – recueil des actes administratifs pour publication

Préfecture de l'Indre

36-2021-09-21-00001

Arrêté aptitudes techniques

ARRETE

Reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier

LE PREFET DE L'INDRE

Vu le code de procédure pénale, et notamment son article R 15-33-26 ;

Vu le décret n°2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés ;

Vu l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2021-03-08-009 du 8 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Elise TAMIL, sous-préfet de l'arrondissement du Blanc et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Jean-Luc GILLARD, secrétaire général de la sous-préfecture ;

Vu la demande présentée par M.Thony DELPEUCH, en vue d'obtenir la reconnaissance de son aptitude technique à exercer les fonctions de garde chasse particulier ;

Vu le certificat de formation produit par l'organisme de formation pour les modules n°1 et n° 2 ;

ARRETE

Article 1^{er} - M. Thony DELPEUCH, né le 20/09/2001 à CHATEAUROUX (36) est reconnu techniquement apte à exercer les fonctions de garde particulier dans le domaine de la chasse.

Article 2 - le présent arrêté devra être présenté pour toute demande d'agrément à ces fonctions.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 4 – le présent arrêté sera notifié à M. Thony DELPEUCH

Pour Le Préfet, et par délégation,
Le secrétaire général de la sous-préfecture,


Jean-Luc GILLARD